



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée

DECISION n°2023-109DEC du 25-07-2023
Marchés de travaux et fournitures à procédure adaptée
Réfectoire école communale – Rénovation intérieure - Attributions

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision n° 2023-069 du 31-05-2023 concernant le lancement d'une consultation pour
Vu la décision n° 2023-085DEC du 26-06-2023 modifiant la précédente,
Vu la négociation de gré à gré avec les entreprises locales AY GOURAUD de JONZAC et RVS Peintures et sols de PONS,

DECIDE,

- De retenir :
 - ✓ Lot 3 - Mise en place de faux-plafonds pour l'amélioration acoustique et thermique : AY GOURAUD SAS domiciliée 13, rue du Dr SCHWEITZER 17500 JONZAC dont le devis n° 981802 s'élève à 10 183.00 € H.T. ;
 - ✓ Lot 4 - Réfection de la cantine en peinture : RVS PEINTURES ET SOLS domiciliée 5 rue de cognac 17800 PONS dont le devis n° 1204 s'élève à 5 293.06 € H.T.
- Dit que des crédits sont inscrits à l'opération 89 – Groupe scolaire au budget primitif en cours et que l'attribution des autres lots fera l'objet d'une prochaine décision.

Notification/publication du *26/07/2023*
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230725-2023_109DEC
Reçu le *25/07/2023*